

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-135 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY  
M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

**Objet :**           **Chemins de Randonnée**  
                          **Convention avec le Conseil Général du Pas-de-Calais**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité dans le cadre de l'initiation, de la création et de la gestion des sentiers de randonnée sur le territoire de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président explique ensuite que le Conseil Général du Pas-de-Calais a créé un Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées sur l'ensemble de son territoire pour faciliter la pratique de la randonnée et sauvegarder les chemins ruraux.

Monsieur le Président précise que le Conseil Général a décidé d'inscrire, au titre de ce Plan, quatre itinéraires qui sont sur le périmètre de la Communauté de Communes et qui bénéficieront, de ce fait, d'une inscription au Réseau Départemental des Itinéraires et de Balades, ce qui permettra d'ouvrir ces chemins à un plus large public.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit des chemins dénommés « Le Tchio VELU », le Chemin du FLORION, le Chemin de La Tour et le Chemin des Australiens.

Monsieur le Président détaille le projet de convention qui devra intervenir entre le Conseil Général et la Collectivité, la collectivité s'engageant à garantir le bon état d'entretien des chemins et

le fléchage des tracés et des itinéraires. En contrepartie, le Conseil Général versera à la collectivité une subvention de 30 € du kilomètre pour financer le coût de cet entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la convention devant intervenir entre le Conseil Général du Pas-de-Calais et la collectivité pour l'inscription des 4 chemins précités au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Pas-de-Calais,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité pour assurer l'entretien de ces chemins,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire recette des subventions versées au titre de cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 26 juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 juin 2014

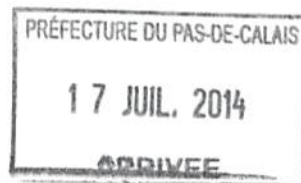
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

17 JUL. 2014

ARRIVÉE

2014-135 - 26/06/2014  
CHEMINS DE RANDONNÉE  
CONVENTION CG 62